

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPEENNES

Secrétariat d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie

**Message de Monsieur Alain JOYANDET**

**Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie**

**A l'occasion de la 23<sup>e</sup> Biennale de la langue française**

**Sofia – 29 octobre 2009**

Monsieur le Président de la République de Bulgarie,

Monsieur le Vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Excellences,

Monsieur le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s ami(e)s francophones,

Il ne m'a pas été possible d'être à Sofia aujourd'hui, à mon grand regret d'autant que je suis sensible à l'honneur qui m'a été fait d'intégrer le Comité de parrainage de cette 23<sup>e</sup> Biennale de la langue française au côté de personnalités aussi éminentes que M. Jelev, ancien président de la République de Bulgarie, de M. Staïkov, vice-ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, et

de Mme l'ambassadeur Irina Bokova que j'ai chaleureusement félicitée suite à sa récente élection à la direction générale de l'UNESCO.

Je tiens à remercier les organisateurs de cette 23<sup>ème</sup> Biennale de la langue française de leur invitation et à les féliciter pour la richesse du programme proposé, qui me semble appréhender la francophonie dans ses multiples dimensions. J'observe avec satisfaction que les grands thèmes de ce programme entrent en résonance avec les axes stratégiques de la coopération du ministère français des Affaires étrangères et européennes dans les pays du Sud-Est européen en matière de promotion de la diversité culturelle, du multilinguisme et du français.

Mesdames et Messieurs, c'est en effet d'abord dans les systèmes éducatifs que se joue l'avenir du plurilinguisme et du français « langue de partage et d'ouverture ». Avec la Commission européenne, nous plaidons résolument pour un enseignement obligatoire durant la scolarité de deux langues vivantes en plus de la langue maternelle. Nous nous réjouissons que, dans cette région des Balkans, les dispositifs bilingues connaissent un succès qui ne se dément pas, comme en témoigne le développement soutenu des sections bilingues du secondaire et des filières francophones des universités.

Enseigner ou apprendre une langue renvoie nécessairement à des identités, à des cultures. Il importe en conséquence, que les enseignants soient le mieux préparés possible à leur rôle de passeurs culturels. Je ne doute pas que la question du recrutement des enseignants sera abordée au cours de vos travaux. Elle est en effet capitale pour l'avenir du français et du multilinguisme dans cette région.

Mesdames et Messieurs, la langue française doit demeurer une grande langue de communication internationale, en Europe tout d'abord. Vous savez combien la France, seule d'abord en 1992, puis rejointe, en 2002, par la Communauté française de Belgique, le Grand Duché du Luxembourg et l'Organisation internationale de la Francophonie, a déployé d'efforts pour que les élargissements progressifs de l'Union Européenne ne bousculent pas irrémédiablement les équilibres linguistiques. Le plan pluriannuel d'action pour le français en Europe que l'OIF met en œuvre avec le concours des centres et instituts culturels français et des Alliances françaises aura permis de former plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires en charge de dossiers européens, 12000 pour la seule année 2008. Depuis plusieurs années, en complément de ce plan, la France accompagne au niveau bilatéral les pays des Balkans qui tous ont vocation à intégrer l'Union et qui souhaitent que leurs agents des administrations centrales se forment « au » et « en » français pour être en mesure d'en avoir l'usage dans les instances européennes.

La récente présidence française de l'Union européenne s'est attachée à souligner toute l'importance qu'elle accorde à la promotion du multilinguisme. Ainsi, nous avons organisé le 26 septembre 2008 à Paris, à la Sorbonne, des Etats généraux du multilinguisme puis nous avons proposé au Conseil de l'Union, qui l'a adoptée, une résolution relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. Cette résolution invite notamment les Etats membres à promouvoir la diversité linguistique et le dialogue interculturel en renforçant le soutien à la traduction afin de favoriser la diffusion des idées et des savoir ainsi que la circulation des œuvres en Europe et dans le monde. La diversité des langues est constitutive du projet européen. La traduction – qui permet de concilier l'attachement légitime des citoyens à leur langue avec les impératifs de l'échange – contribue à la promouvoir.

La réflexion que vous mènerez dans le cadre de cette 23<sup>e</sup> biennale sur les identités francophones des pays du Sud-Est européen, permettra d'interroger l'identité francophone de chacun d'entre eux dans la triple relation qu'elle entretient avec les autres identités francophones balkaniques, avec les identités francophones du reste de l'Europe et avec celles des autres continents. La devise de l'Union « in varietate concordia » pourra ainsi trouver à s'appliquer également à cette Francophonie européenne aux multiples visages. Je suis persuadé que vos travaux sauront illustrer cette unité dans la diversité à laquelle nous aspirons pour la paix et la prospérité de nos peuples.

Soyez assurés, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de mon vif intérêt pour cette rencontre. Vos travaux ne manqueront pas d'éclairer les décideurs sur les orientations à donner pour que la Francophonie et l'Union européenne continuent, chacune à sa manière, à rassembler toutes les bonnes volontés au service des grands idéaux qui nous animent et donnent du sens à nos actions.

Je souhaite plein succès à cette 23<sup>e</sup> Biennale de la langue française et vous remercie de votre aimable attention.